



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement suivants :

- *URB-03-14 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage »*
- *URB-05-07 modifiant le « Règlement URB-05 de construction »*
- *URB-08-03 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »*

AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 juillet 2023, les **projets de règlement URB-03-14, URB-05-07 et URB-08-03**;

- *Premier projet de Règlement URB-03-14 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant le changement de certaines normes*

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en ce qui concerne l'hébergement touristique dans une résidence principale, ainsi que les normes de revêtement extérieur et leur entretien.

- *Projet de Règlement URB-05-07 modifiant le « Règlement URB-05 de construction » concernant la modification des normes de fondations*

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de modifier les normes de fondations d'un bâtiment principl.

- *Projet de Règlement URB-08-03 modifiant le « Règlement URB-08 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » concernant le changement de certaines normes*

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de changer certaines normes, notamment en ce qui concerne les projets susceptibles de transformer l'apparence d'un bâtiment principal, ainsi que les critères pour l'implantation d'un nouveau bâtiment complémentaire.

QUE seulement le *Projet de règlement URB-03-14* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

TERRITOIRE CONCERNÉ : Ces projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité.

CONSULTATION DES PROJETS : Prenez avis que ces projets de règlement peuvent être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca ou au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

QUE le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** le **15 août 2023**, à compter de **16 h 00**, à la Maison Garth, située au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Demande d'information :

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service du greffe au 450 621-8550, poste 223 ou poste 273.

Donné à Lorraine, le 13 juillet 2023.



Me Annie Chagnon, avocate
Greffière